

## DÉCISION DU DIRECTEUR DU 28 OCTOBRE 2022

## Nº 19-2022: Tarifs IFSI 2023

- Vu la Loi HPST du 21 Juillet 2009 portant réforme de l'Hôpital, des Patients, de la Santé et du Territoire,
- Vu l'article L. 6143-4-2° du Code de la Santé Publique relatif au caractère exécutoire des décisions du Directeur,
- Vu les propositions budgétaires 2023 des comptes de résultat annexes pour l'année 2022,
- Vu la décision de nomination du Directeur,
- → LE DIRECTEUR DU CENTRE HOSPITALIER D'ORTHEZ décide de fixer les tarifs suivants pour l'IFSI au titre de l'année 2023 :
- frais d'inscription au concours : 120 €
- frais des études promotionnelles : 7.800 €
- frais de la formation continue : 120 €/jour/personne

Fait à Orthez, le 28 octobre 2022

Le Directeur du Centre Hospitalier d'Orthez

Jean-Pierre CAZENAVE